

L'OFFRE
EASY FLOTTE

POUR LES PROFESSIONNELS

RESTEZ AU VERT AVEC EASY FLOTTE, EN PROTÉGEANT LE PERMIS DE VOS SALARIÉS



LA PROTECTION INDISPENSABLE À VOTRE ACTIVITÉ

La réglementation concernant le Code de la Route ne cesse de se durcir et n'épargne pas les professionnels.

Dans ce contexte, l'offre Easy Flotte a été conçue afin de protéger votre permis de conduire, celui de vos salariés et de vous assurer un accompagnement juridique quotidien concernant votre flotte automobile.

› POURQUOI UNE PROTECTION DU PERMIS DE CONDUIRE ?



2 MILLIONS DE POINTS

devraient être retirés aux conducteurs de véhicules d'entreprise



10% À 15% DES FLASHS DE RADARS

concernent des véhicules professionnels



8 MILLIONS

d'infractions traitées en 2015. Pour 50%, seul 1 point est retiré et dans 35% des cas, c'est 3 à 4 points retirés



21 005 STAGES DE RÉCUPÉRATION DE POINTS

Protéger votre permis de conduire et celui de vos salariés suite à des infractions

- › le risque de perte de points est élevé pour vous et vos salariés
- › le permis de conduire est un outil indispensable au fonctionnement de votre activité
- › les stages de recapitalisation de points permettent à vos équipes d'être sensibilisées aux dangers de la route, de rappeler les règles du code de la route et de préserver, au quotidien, leur permis de conduire indispensable au développement de votre activité

Libérer votre quotidien des tâches administratives

- › les tâches administratives liées au permis sont chronophages et parfois complexes à mettre en place :
 - Stage de récupération de points : sélection du centre agréé, prise de rendez-vous...
 - Contestation des amendes*
 - Accompagnement en cas de dépôt de plainte suite à une dégradation de véhicule / une usurpation de plaques d'immatriculation...

ÊTRE MIEUX INFORMÉ ET PROTÉGÉ FACE À L'ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION

› 2 SERVICES EN ILLIMITÉ



DES INFORMATIONS JURIDIQUES

- › Un accès illimité à nos juristes par téléphone et par email
- › Du lundi au vendredi de 9h à 18h



UNE BIBLIOTHÈQUE DE DOCUMENTS

- › Des modèles de documents types et l'accès à une base documentaire : contestation de PV, demande de restitution de permis, textes de loi, décrets, jurisprudences...

› DES GARANTIES ESSENTIELLES

L'offre Easy Flotte vous garantit une protection optimale et une assistance sur mesure.



PRISE EN CHARGE DES FRAIS LIÉS À LA PROTECTION DU PERMIS DE CONDUIRE

- › **Prise en charge des frais de stage** de sensibilisation à la sécurité routière : jusqu'à 270€ / stage
- › **Remboursement** des frais engagés pour l'obtention d'un **nouveau permis** : jusqu'à 500€ / permis



UNE PROTECTION JURIDIQUE DE VOTRE FLOTTE AUTO :

- › **Assistance juridique** et recherche d'une solution amiable
- › **Prise en charge de vos frais de justice**¹ (avocat, experts, huissiers) en cas de contentieux
- › En cas de différend avec un prestataire, d'**usurpation de plaques ou de dégradation** de(s) véhicule(s)²
- › Etude des dossiers et identification des vices de forme ou de procédure en cas d'infraction au code de la route ou d'immobilisation du véhicule³

¹ dans la limite des plafonds contractuels

² lorsque vous n'êtes pas couvert par votre assureur auto

³ hors contravention de 1ère et 5ème classe et délits routiers



DES SERVICES SUR MESURE, UN ACCOMPAGNEMENT OPTIMAL

- › Recherche de centres agréés et **réservation des stages pour vous ou vos salariés**
- › Accompagnement dans la constitution de votre dossier en cas de dépôt de plainte suite à une usurpation de plaques d'immatriculation...
- › Assistance en cas d'immobilisation du véhicule
 - Organisation du rapatriement
 - Remboursement des frais liés au rapatriement à hauteur de 200 € / événement

Assistance 24h/24 ; 7j/7

PRISE EN CHARGE DE
VOS FRAIS DE JUSTICE
JUSQU'À

20 000 €**

PAR LITIGE OU PAR AN

Avec **Easy Flotte** vous avez la garantie d'être :

- › **Informé** sur les évolutions du Code de la route,
- › **Accompagné** face aux différents juridiques que vous rencontrez,
- › **Guidé et assisté** sur les **démarches administratives** à entreprendre,
- › **Soutenu financièrement** en cas de **procédure judiciaire** ou pour le maintien de votre permis et celui de vos salariés.

VOS AVANTAGES

- › **Tranquillité d'esprit** : votre activité est sécurisée et vos intérêts sont sauvegardés,
- › **Gain de temps** : vous libérez du temps pour vous consacrer au développement de votre activité,
- › **Trésorerie préservée** : un abonnement à prix fixe et la prise en charge des frais d'expertise et de justice à hauteur des plafonds contractuels
- › **Accompagnement sur mesure** : un accès illimité aux renseignements juridiques et un interlocuteur dédié en cas de différend lié à vos véhicules et vos permis de conduire

RETROUVEZ-NOUS SUR

judicial.fr